

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 57

présenté par
M. Braouezec, M. Mamère, M. Vaxès
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 17 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de l'amendement refusent de cautionner ce qui n'est qu'une délégation déguisée de la mission de service public de la police à des personnes privées.

La présente disposition, dont la constitutionnalité est douteuse, transforme les propriétaires ou exploitants d'immeubles en agents de renseignement.